

Champignons

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1893)**

Heft 31

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

oin expriment les impressions diverses que es débats produisent sur l'assistance. La sentence une fois rendue est exécutée sans désembrer, et il est à remarquer qu'en général il existe une étroite corrélation entre la nature du délit et le genre de la peine.

Le nid construit avec des matériaux volés est détruit de fond en comble, et les débris sont mis à la disposition des oiseaux qui n'ont pas encore bâti leur résidence. Les coupables sont condamnés à l'exil. Désormais exclus de la communauté, ils erreront isolés depuis le Cap Nord jusqu'aux rives du Jourdain sans trouver de tribu qui consente à les recevoir.

Un Anglais, M. Ravenstein, vient de résoudre une question fort curieuse qu'il s'était posée à lui-même.

Il s'agissait de savoir à quelle date la terre sera entièrement peuplée.

Le savant anglais s'est, paraît-il, livré pendant cinq ans à de patientes recherches et à des calculs très variés dont il vient de publier les résultats dans le Bulletin de la Société de géographie de Londres.

A la suite de calculs fort longs et assez subtils, M. Ravenstein arrive à cette conclusion que la terre une fois peuplée de 5,994 millions d'habitants ne pourra plus nourrir d'hommes.

A quelle date fatale arrivera cette situation ?

Toujours par des calculs fort subtils, le savant anglais dit que cette limite sera atteinte en l'an de grâce 2072, c'est-à-dire dans cent quatre-vingt-un ans.

Il est curieux de constater que c'est à peu près à la même époque que, d'après les géologues, la Grande-Bretagne aura épuisé complètement le stock de charbon de terre que recèle son sol et qu'achèteront presque toutes les autres nations.

Ainsi, dans cent quatre-vingt-un ans, plus de place sur la terre et plus de charbon.

Une autre statistique donne la population actuelle des plus grands Etats. C'est la Chine qui vient en première ligne, avec 360 millions d'habitants, puis l'empire britannique avec 314 millions, l'empire de Russie avec 110 millions, la France et ses colonies avec 71 millions, les Etats-Unis avec 63 millions et l'Allemagne avec 50 millions.

Cette statistique n'a aucune importance au point de vue militaire; elle montre simplement la part que chaque Etat s'est taillée dans le monde.

Champignons. — Lorsqu'on a quelques doutes sur les champignons, voici une précaution bonne à prendre: Mettez cuire avec ces champignons la moitié d'un oignon blanc ordinaire, dépouillé de son enveloppe extérieure; si la couleur de cet oignon s'altère, si elle devient brune ou bleuâtre, c'est

un signe que parmi les champignons, il y en a de vénéneux.

Abricots à l'eau-de-vie. — Un procédé bien simple consiste à blanchir ces fruits en les jetant dans l'eau bouillante, puis à les mettre ensuite dans l'eau froide, les égoutter, les ranger dans des bocaux, et remplir ceux-ci avec un mélange de bonne eau-de-vie et de sirop de sucre, dans la proportion de deux parties d'eau-de-vie pour trois parties de sirop. — Il va sans dire que le liquide doit recouvrir entièrement les fruits.

Réponse au problème du 15 juillet: 1 2/3 hectolitre de vin à 60 fr. — Ont répondu juste: MM. Sommer, Winterthur; — Guilloud, Avenches; — E. Jayet, Lausanne; — Ogiz, Orbe; — Perrochon, Bogis-Bossey; — Rochat, Brenets; — Rohrbach, Lausanne; — Cornuz, à Mur; — Brocard, Avenches; — Duchod, Paris; — Fouvvy, Vevey; — Baltshauser, Montreux; — Orange, Genève; — Braillard, Verrières. — La prime est échue à ce dernier.

Charade.

En datant l'un s'écrit: que l'autre est redoutable
Aux voyageurs dans les forêts!
Qui sait user du tout sans remords ni regrets,
Le prodigier à son semblable,
S'il est dans le besoin, même vie agréable.

Boutades.

On disait à un maquignon:
— Il ne flatte pas l'œil ce cheval-là...
il ne brille pas par l'apparence.
— C'est vrai... mais quel train... quel galop!... Quand vous faites venir une montre de Genève... ce n'est pas pour la boîte, c'est pour le mouvement.

Bébé a disparu: on le cherche, on le trouve enfin au fond du jardin; il a couvert de sable ses pieds et le bas de ses petites jambes, et il reste là debout, sérieux, immobile.

— Que fais-tu donc, Bébé?
— Je me plante pour grandir.

Le grand Condé, ennuyé d'entendre un fat parler sans cesse de *Monsieur* son père et de *Madame* sa mère, appela un de ses gens et lui dit:

— *Monsieur* mon laquais, dites à *Monsieur* mon cocher de mettre *Messieurs* mes chevaux à *Monsieur* mon carrosse.

Un mot qui arrive de Normandie.

M. le président à un témoin. — Levez la main.

Le témoin. — Pourquoi faire, s'il vous plaît ?

M. le président. — Pour jurer de dire la vérité.

Le témoin. — Ça serait-il la même chose que je donne simplement ma parole d'honneur ?

On causait devant le docteur Trouseau de toutes ces boissons prétendues

apéritives, qui empoisonnent avec permission de l'autorité. Deux ou trois des causeurs essayèrent de plaider les circonstances atténuantes pour le vermouth, le bitter et *tutti quanti*.

— Et vous, docteur, demanda quel qu'un à Trouseau, votre avis ?

— Mon avis est qu'on ne doit pas s'ouvrir l'appétit avec une fausse clé.

Un brave ouvrier normand travaillait chez une digne fermière normande. Après le déjeuner :

— Dites donc, dit la fermière à l'ouvrier, pour ne pas vous déranger deux fois de votre travail, si vous diniez tout de suite ?

— Très volontiers.

Le diner terminé, même demande de la fermière :

— Pour économiser votre temps je vous propose de souper immédiatement ?

— Qu'à cela ne tienne, répond l'ouvrier, dès lors que vous le désirez.

Il avait à peine fini que la fermière arrive triomphante :

— Ah! j'espère bien maintenant que vous allez travailler comme quatre.

— Pardonnez-moi, après souper, j'ai l'habitude d'aller me coucher... Bonsoir donc !

— Vous avez une fichue mine, ce matin.

— En effet... Je suis resté huit heures sans connaissance.

— Ah! mon Dieu! Qu'aviez-vous donc ?

— Je dormais.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

Demander à **J.-H. MATILE**, au Petit-Bénéfice, **Morges**, échantillons de ses nouveautés pour robes, jupons, jaquettes et manteaux. Marchandise solide et meilleur marché que partout ailleurs, à qualité égale. Confection pour hommes; draperie, cotons, couvertures, tapis, descentes de lit, etc.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 43,30. — Canton de Fribourg à fr. 28,15. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,75. — Canton de Genève 3 % à fr. 105,75. De Serbie 3 % à fr. 88,25. — Bari, à fr. 58,75. — Barletta, à fr. 45,75. — Milan 1861, à fr. 38,25. — Milan 1866, à fr. 11, — Venise, à fr. 25, — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 106,25. — Bons de l'Exposition, à fr. 5,90. — Croix-Blanche de Hollande, à fr. 14, — Tabacs serbes, à fr. 11,60. — Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres. — J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphoné. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD